



Les Mesneux

Octobre 2011

Numéro 45

Événements :

- 8 octobre, soirée théâtre.
- 23 octobre, Marche rose.
- 6 novembre, repas des anciens.
- 11 novembre, cérémonie.
- 11 décembre, Noël des enfants.
- 31 décembre, St Sylvestre.

Au sommaire :

Visite du Conseil Général	2
Point sur les travaux	2
Le village : arrêt sur image	3-4
Conseil municipal	5-6-7
Information sur la vitesse	8
Fleurissement	9
La rentrée scolaire	9
Vitesse, civisme	9
Doc-fiction	10
Des nouvelles de la CLEF	10
Un habitant, une passion	11
Calendrier des offices	11
Surveillance aérienne	11
Crottes de chiens	12
Événements	12
État civil	12

Anny DESSOY
L'équipe municipale

Le mot du Maire

Même si la période estivale, des mois de juillet et août, s'est terminée sans nous avoir vraiment offert ses plus beaux rayons de soleil, j'espère que ces moments de vacances vous auront apporté suffisamment de repos pour entamer la rentrée sereinement.

Qui dit rentrée dit projets et nous avons, le conseil municipal et moi-même, envisagé le dernier trimestre de l'année pour finaliser les actions en cours.

Nous espérons voir la fin des travaux de la rue de Villedommange dans quelques semaines ainsi que rue d'Entre Deux Villes afin de faire une pause durant la période hivernale avant de démarrer la phase III au printemps prochain.

Ce dernier trimestre 2011 devrait voir la pose de la 1^{ère} pierre du bâtiment communal car nous allons prochainement consulter les entreprises.

Qui dit rentrée dit reprise des activités : pourquoi ne pas venir rejoindre les associations de notre commune en qualité d'adhérent pour pratiquer une activité sportive parmi les nombreuses sections de l'ASC, ou comme bénévole pour renforcer l'équipe du Comité de fleurissement ou du Comité des Fêtes ?

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une très bonne rentrée pleine d'énergie.

Anny DESSOY

Adieu Claude

Bien que le sachant atteint d'un mal implacable contre lequel il luttait avec courage depuis plusieurs années, c'est avec une grande tristesse que nous avons appris la disparition de M. Claude HUART, résidant au Noyer des Enfants.

Homme affable, discret et surtout d'une grande disponibilité pour la Commune et ses semblables, il avait fait partie du Comité des Fêtes avant de s'occuper, malgré sa maladie, de la Bibliothèque municipale avec la regrettée Mauricette GOETHALS.

Il était lui-même un grand lecteur et ne tarissait pas de connaissances pour répondre aux habitués de la Bibliothèque.

Ses obsèques, célébrées en l'Eglise de Les Mesneux, ont été suivies par un nombre imposant d'amis venus lui rendre un dernier hommage. Claude laissera un grand vide autour de lui.

La Municipalité et tous ses amis s'associent au deuil de Colette, sa courageuse épouse, déjà très éprouvée par la disparition tragique de Blandine, leur fille chérie, voici deux ans.

Puisses-tu, ami Claude, la retrouver dans la paix éternelle...

F.Dpz

Visite du Conseil Général de la Marne



Les travaux d'aménagement entrepris dans notre village sont financés, pour une grande partie, par le Conseil Général de la Marne et c'est tout naturellement que son Président René-Paul Savary a souhaité faire une visite du chantier. Ainsi, le 23 août dernier nous l'avons accueilli entouré d'élus locaux, sur le site rue de Villedommange.

AD

Point sur les travaux

La phase II de l'aménagement sécuritaire du village a commencé rue d'Entre Deux Villes :

- au mois de mai, par le remplacement de la conduite d'eau, suivi de l'enfouissement des réseaux (électrique, éclairage public, téléphone).

- en juillet, les travaux de voiries ont suivi.

En mai l'entreprise était également rue de Jouy.

Depuis un mois, la priorité est donnée pour rétablir la circulation de la rue de Villedommange, dans sa totalité, et de la rue d'Entre Deux Villes.

Après quelques corrections sur la rue de Villedommange afin améliorer l'absorption des eaux pluviales, les routes vont être ouvertes à la circulation à partir du

SAMEDI 8 OCTOBRE au matin.

ATTENTION : un nouveau plan de circulation sera mis en place.

La rue d'Entre Deux Villes sera en sens unique de la rue de Villedommange à la rue des Crayères.

JPG



Les événements dans la commune : arrêt sur image

Cérémonie du 14 juillet



Barbecue républicain



Barbecue républicain



Barbecue républicain



Rentrée des classes



Classes de CE1 - CE2 et CM1 - CM2 de 2011-2012



Les événements dans la commune : arrêt sur image, suite

La randonnée de Jacky



Les premiers éléments du Skate Park



Le bouche à oreille a bien fonctionné pour découvrir les premiers éléments du Skate Park installé au centre de loisirs. Pour les novices, un conseil, les protections appropriées sont recommandées pour les plus initiés pratiquez sans modération, sans oublier de respecter les autres et le matériel mis à disposition. " BONNE GLISSE".

BT

Step

Dans une ambiance chaleureuse les sections Gym et Step se sont réunies le 30 juin à l'occasion de la clôture de la saison pour une démonstration de Step, encadrée par NICOLE notre animatrice, suivie du pot de l'amitié.

INSCRIPTIONS salle polyvalente

GYM LE MARDI 20H00 21H00

STEP LE JEUDI 20H30 21H30

VOTRE CONTACT CECILE ARZILLIER TEL 03 26 86 38 92



Conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2011

1 - Délibération n° 958 / Rationalisation de la carte intercommunale dans le Département de la Marne :

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par courrier en date du 26/04/2011, M. le Préfet de la Marne lui a rappelé que par lettre circulaire n° 2011/74 du 14 Janvier 2011, il l'avait informé des premières étapes de la mise en place de la réforme d'achèvement et de rationalisation de la carte intercommunale prévue par les dispositions de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 sur la réforme des Collectivités Territoriales.

Elle a rappelé également que l'année 2011 était consacrée à la réalisation du schéma départemental de coopération intercommunale qui devra être arrêté avant le 31/12/2011.

Ce schéma, présenté à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale de la Marne le 22 Avril 2011 a été adressé, pour avis, aux conseils municipaux et organes délibérants des EPCI à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modifications de la situation existante.

La Commune de Les Mesneux en tant que membre de la Communauté de Communes Champagne Vesle est concernée par ce projet de schéma pour des raisons de cohérence de territoire et surtout pour les impacts financiers qui en découlent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

EMET un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale dans le département de la Marne, proposé par Monsieur le Préfet, compte tenu de la proposition du retrait de la commune de Champigny, motivé par l'avis qui a été joint à la délibération.

2 - Délibération n° 959 / Regroupement Scolaire :

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 894 en date du 25 Janvier 2010, le Conseil Municipal avait accepté, à l'unanimité, de mettre à la disposition de la Communauté de Communes Champagne Vesle la surface nécessaire à la construction d'un regroupement scolaire pour les communes de Chamery, Ecueil, Les Mesneux, Sacy, Sermiers et Villedommange.

Suite au rapport établi par le groupe de travail, la commission scolaire de la C.C.C.V. a validé le principe d'envisager la construction d'un seul pôle scolaire sur ce secteur dont le lieu d'implantation reste à définir.

- Considérant que la population de Les Mesneux est largement la plus importante par rapport aux autres communes avec 889 habitants,
- Considérant que le P.L.U. de la commune prévoit 9 hectares de zone à vocation d'habitat, dont 7 hectares situés à proximité du terrain proposé pour la construction du pôle scolaire,
- Considérant que le nombre d'enfants de Les Mesneux scolarisés est également le plus élevé avec entre 50 et 60 enfants chaque année,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de demander à la C.C.C.V. qui en a la compétence, de retenir le choix de la localisation et la construction du pôle scolaire sur la commune de Les Mesneux,
- de réaffirmer à la C.C.C.V. la mise à disposition, à titre gratuit, de la surface nécessaire à la construction du groupe scolaire sur le terrain de 3 hectares 80, propriété de la commune,
- de solliciter la C.C.C.V. pour demander l'avis à l'Education Nationale quant à la localisation du projet de construction ainsi que de recueillir l'avis du Conseil Général qui a la compétence des transports scolaires.

3 - Construction d'un bâtiment communal : Présentation du projet par le Cabinet PHILIZOT.

M. Philizot, architecte du projet de construction d'un bâtiment communal et M. Chardonnet sont venus présenter au Conseil Municipal les plans de différents projets concernant ce bâtiment et notamment des projets avec différentes toitures. Après débat et discussion, il a été demandé à l'architecte de modifier à la baisse la surface de certaines cellules et de prévoir un projet avec une toiture terrasse. Le projet étant plus défini, il a été décidé une prochaine réunion le Mardi 26 Juillet 2011 sur lequel un chiffrage plus précis nous sera proposé en fonction des modifications apportées.

4 - Association Foncière : Emprise sur Chemin des Coutures et déviation à prévoir pour travaux Allée du Noyer des Enfants

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour Chemin des Coutures avec la route de Jouy, des bordures ont été posées de façon à gérer les écoulements d'eaux pluviales vers les grilles avaloirs. Si la pose de bordures rétrécit la largeur du chemin, l'absence d'obstacle vertical permettait largement le passage d'engins agricoles.

Après une visite sur le site avec le Président de l'Association Foncière, il a été convenu d'élargir en grave de chaque côté afin de permettre aux engins de se croiser aisément. Lors d'une réunion l'Association Foncière a exprimé son désaccord sur la pose des bordures dans l'emprise de leur chemin.

Une solution a finalement été trouvée afin de laisser un passage d'environ 20 à 22 mètres en entrée de chemin dont le coût devra être pris en charge par la commune.

Le problème d'accès du Lotissement du Noyer des Enfants est évoqué lorsque le carrefour sera aménagé.

Un accès en bout de lotissement par les champs est envisagé mais la mairie est en attente de l'autorisation ou non d'un propriétaire terrien.

Conseil municipal, suite

SUITE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2011

Questions Diverses :

- Madame le Maire a informé le Conseil Municipal des demandes de subventions effectuées auprès du Conseil Général et au titre de l'enveloppe parlementaire pour le projet de construction d'un bâtiment communal. Après étude du dossier, une somme de 70 000 € pourrait nous être attribuée au titre de l'enveloppe parlementaire.
- Madame le Maire a demandé à la commission d'aménagement de se réunir dès que possible afin d'étudier le projet d'aménagement de la place du village dans le cadre de la 3^{ème} phase des travaux.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2011

1- Délibération n° 960 / Virements de crédits – Décision Modificative N° 1.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2011, Section Investissement :

- Comptes dépenses :

Chapitre 23 Article 2315 - Opération Aménagement Sécuritaire 04 5 000 ,00 €

- Comptes recettes :

Chapitre 204 Article 2042 - Subventions d'Equipeement aux personnes de droit privé 5 000,00 €

2 - Délibération n° 961/ Dissolution du Syndicat ACTIFAAR :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Président du Syndicat

ACTIFAAR, dont notre commune est adhérente, nous demandant de délibérer avant le 07 Octobre prochain sur le devenir de cette structure.

Le Président du Syndicat ACTIFAAR précise que la loi du 16 Décembre 2010 sur la réforme des Collectivités Territoriales prévoit la dissolution d'un certain nombre de Syndicats Intercommunaux, chaque syndicat devant donner un avis motivé avant le 31 Juillet 2011.

Le syndicat ACTIFFAR, précise son Président, ne s'étant pas positionné avant le 31 Juillet, la dissolution d'office du syndicat par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Marne semble proche.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de demander la dissolution du Syndicat ACTIFAAR au 31/12/2011 en raison de sa faible activité,
- de ne pas attendre le règlement définitif des derniers problèmes liés au Foncier ou aux questions sur l'entretien des ponts.

3 –Délibération n° 962 / Subvention - Association Française contre les myopathies.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention formulée par l'Association Française contre les myopathies au titre de l'année 2012.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 30 € à l'Association Française contre les myopathies au titre de l'année 2012.

Les crédits nécessaires au paiement de cette subvention seront inscrits au compte 6574 du budget 2012.

4 – Délibération n° 963 /Convention d'occupation de la Salle de réunion du Bâtiment « La Croisette » dit P1 pour la création d'un atelier de QI GONG :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'occupation de la salle de réunion du bâtiment P1 afin d'y organiser des ateliers de QI GONG qui seront dispensés par Mme DUMESNIL Catherine domiciliée dans la commune. Ces cours d'une durée de 3 heures auront lieu environ deux fois par trimestre et le premier atelier débuterait le 25/09/11.

Après avoir discuté et délibéré sur les modalités de location, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter la mise à disposition de la salle de la Croisette pour ces cours de QI GONG à compter du 25 Septembre 2011,
- De charger Madame le Maire d'établir une convention de mise à disposition de locaux communaux entre la Mairie et Mme Catherine DUMESNIL, qui sera annexée à la présente délibération,
- De fixer le prix de cette location de salle à 200 € par année civile (un prorata sera fait pour la période du 25/09/2011 au 31/12/2011) afin de participer aux frais de fonctionnement,
- D'autoriser le Maire à signer cette convention avec Mme Catherine DUMESNIL sous réserve de nous fournir une attestation d'assurance.

5 - Délibération n° 964 /Reprise des V.R.D./Incorporation dans le domaine public communal de la zone artisanale lieudit « Les Vianneries » :

Madame le Maire fait état au Conseil Municipal d'un courrier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epervain qui demande l'incorporation dans le domaine public communal du Parc d'Activités « Les Vianneries » réalisé par la CCIRE.

Elle rappelle que par délibération n° 609 en date du 27 Juin 2003, la Commune avait signé avec la CCIRE une convention de reprise ultérieure des voiries, réseaux et équipements au domaine public de la commune à l'issue de la réalisation du parc d'activités.

La CCIRE souhaite désormais régulariser ce transfert de propriété à l'euro symbolique comme précisé dans la convention, et une délibération du Conseil Municipal est nécessaire à la rédaction de l'acte authentique.

La commission voiries et bâtiments n'ayant émis aucunes réserves lors de la réception des travaux le 08 Juillet 2011, le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité :

- de reprendre les voiries, réseaux et espaces publics du parc d'activités dit « les Vianneries » (Section Y 639, 640, 649, 650 et 651) pour une surface de 4 952 m² dans le domaine public communal,
- de charger Madame le Maire des formalités nécessaires à cette rétrocession.

Questions Diverses :

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition a été faite par Orange afin de changer le standard de la Mairie et les abonnements en cours sur les lignes par un regroupage diminuant le coût total mensuel. Des précisions supplémentaires seront demandées et cette proposition sera réétudiée au prochain conseil.

- Notre prestataire informatique J.V.S. nous a fait parvenir une proposition pour le renouvellement triennal de notre contrat de maintenance, logiciels et matériel. Le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition mais seulement pour la partie logiciels. Le matériel actuel sera conservé encore trois années.

- Le dépliant touristique sur le village en cours avec Média Plus Communication a été avalisé par la Commission. Le bon à tirer sera envoyé prochainement.

- Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une réunion organisée par Reims Métropole relative à l'élaboration du Projet d'Aménagement du Pôle Urbain de l'Innovation, projet qui pourrait impacter notre commune. En effet, l'une des idées phares du Projet Reims 2020 est de créer une vitrine technologique au sud de l'agglomération rémoise, qui irait de Bezannes à Ormes en passant par Tinquieux et Reims.

La commune de Les Mesneux pourrait être concernée par ce projet sur une surface de 15 hectares situés entre la RD 980, le contournement sud autoroutier et la commune de Bezannes.

- Rentrée scolaire : Trois nouvelles enseignantes ont rejoint le syndicat scolaire pour cette rentrée 2011/2012.

Mme Fanny LEPOLARD à la maternelle de Villedommange, Mme Vanessa ROUET à l'école de Sacy, Mme Patricia TRISSON à l'école de Les Mesneux.

Baisse sensible des effectifs avec 136 enfants répartis comme suit :

Maternelle 54 enfants **Primaire** : 82 enfants (Sacy 20 ; Ecueil 21 ; Les Mesneux 41)

- Bâtiment communal : Le permis de construire du bâtiment communal a été déposé à la D.D.T. début Août et nous arrivons maintenant à la phase de préparation du dossier de consultation.

- Travaux communaux : Lors des dernières réunions de chantier, nous avons demandé à ce que les travaux sur la rue de Villedommange soient terminés rapidement afin de pouvoir rouvrir la voirie à la circulation.

Il est maintenant convenu qu'aucuns nouveaux travaux ne seront entrepris avant l'achèvement complet des chantiers en cours.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 10 OCTOBRE 2011 A 20 Heures 30.

Information

Objet : Décret n° 2010-1390 du 12 novembre 2010 - Introduction dans le Code de la Route de dispositions relatives à la traversée des chaussées par les piétons.

LE PIETON NE PEUT PAS TRAVERSER N'IMPORTE OÙ

Le CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques) donne des informations sur l'interprétation du décret et rappelle les règles de traversée des piétons.

Le décret indique que : "Tout conducteur est tenu de céder le passage, au besoin en s'arrêtant, au piéton s'engageant **régulièrement** dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire ou circulant dans une aire piétonne ou une zone de rencontre" (article 17).

Le mot **régulièrement** est un élément incontournable déjà présent dans le Code de la Route précédent.

Il précise que cette priorité n'est pas absolue puisque pour s'exercer, il faut que le piéton respecte des règles exprimées dans d'autres articles du code, par exemple :

Article R412-37 modifié par le Décret n°2010-1390 du 12 novembre 2010 - art. 12

"Les piétons doivent traverser la chaussée en tenant compte de la visibilité, ainsi que de la distance et de la vitesse des véhicules.

Ils sont tenus d'utiliser, lorsqu'il en existe à **moins de 50 mètres**, les passages prévus à leur intention.

Aux intersections à proximité desquelles n'existe pas de passage prévu à leur intention, les piétons doivent emprunter la partie de la chaussée en prolongement du trottoir."

Ainsi, le piéton est prioritaire, lorsque le conducteur est :

- en possibilité d'arrêter son véhicule (vitesse et distance),
- et en capacité de le voir (visibilité),
- et qu'il n'existe pas de passage pour piétons à moins de 50 mètres.



Le but est clairement que lorsqu'un véhicule circule à faible vitesse, voit clairement un piéton qui s'apprête à traverser, notamment sur un passage pour piétons non géré par feu, le conducteur ne doit pas lui forcer le passage.

Par ailleurs, le communiqué de la Sécurité Routière donne un éclairage précis sur le contenu du décret quant aux traversées piétonnes.

Du nouveau pour les automobilistes avec l'application du principe de prudence à l'égard des piétons.

Le nouveau décret ne modifie en rien les règles générales du Code de la Route que les piétons doivent toujours impérativement suivre avant de traverser une chaussée :

- emprunter les passages pour piétons s'il en existe à moins de 50 mètres. La question des 50 mètres (c'est-à-dire 100 mètres sans passage pour piétons) était déjà inscrite dans le Code de la route,
- respecter les feux pour les piétons, et ne traverser qu'au « vert piéton »,
- prendre en compte la distance, la vitesse des véhicules avant de s'engager dans une traversée,
- ne pas traverser une chaussée en diagonale,
- lorsqu'il n'existe pas de passage pour piétons, emprunter la chaussée dans le prolongement du trottoir, à un carrefour,
- ne pas emprunter les voies dont l'accès est interdit aux piétons (autoroutes, rocade, périphériques...).

En bref, le piéton doit traverser dans les mêmes conditions et aux mêmes endroits qu'auparavant.

La modification apportée au Code de la Route pèse sur le conducteur qui voit le champ de ses obligations élargi :

En effet, si auparavant, le conducteur devait déjà céder le passage à un piéton engagé (celui-ci ayant respecté les règles qui lui incombent) dans la traversée d'une chaussée, le conducteur doit désormais prendre en compte la situation du piéton qui attend, sur le trottoir, de s'engager (toujours après avoir respecté les règles qui lui incombent) et qui a manifesté l'intention de le faire (position du piéton indiquant cette volonté).

Dans ce cas, le conducteur doit céder le passage au piéton et, si cela est nécessaire, s'arrêter.

Cette modification décline du « principe de prudence » introduit dans le Code de la Route en juillet 2008, qui impose à tout usager un devoir de protection et d'attention particulier aux plus vulnérables que lui.

[Source : Ville de Reims, Pôle Services Urbains, Direction Voirie-Circulation]

Fleurissement Villes et Villages 2011 - Canton de Ville en Tardenois

Villages

2ème Catégorie (301 à 1000 habitants)

1er : FAVEROLLES ET COEMY

2ème : VILLE EN TARDENOIS

LES MESNEUX : en travaux, non classé

Fleurissement Maisons

1ère Catégorie (Maison avec grand jardin) :

4ème sur 8: **M. Maurice LEROY** – rue de la Charme / LES MESNEUX

2ème Catégorie (Maison avec petit jardin) :

Ont participé : **M. Renato FERESINI** – 16, rue du Hordon / LES MESNEUX

3ème Catégorie (Maison avec balcon, fenêtre ou décors sur la voie publique) :

10ème sur 11 : **Mme Nicole DONDELINGER** – 27, rue de Reims/ LES MESNEUX

4ème Catégorie (Exploitation viticole) :

1er sur 5: **M. Thierry GRIFFON** – chemin des Tuilots / LES MESNEUX

6ème Catégorie (Maison avec potager fleuri au naturel) :

1er : **M. Jacky TROUSSET –GUILLEMART** – 2, rue de Sacy / LES MESNEUX

9ème Catégorie (Maison avec parc visible de la rue) :

4ème sur 5 : **Mme Elisabeth GAILLARD** – 37, rue de Reims / LES MESNEUX

La rentrée scolaire



La rentrée scolaire de notre regroupement a accueilli 3 nouvelles enseignantes pour assurer le remplacement de Corinne ARDOUIN et de Marie-Pascale SACRE qui ont souhaité faire valoir leurs droits à la retraite ainsi que Maud Tellier, mutée dans une école à Fismes.

Bienvenue à Fanny LEPOLARD à la maternelle de Villedommange, Vanessa ROUET à l'école de Sacy et Patricia TRISSON à l'école des Mesneux.

Les effectifs scolaires sont en légère baisse cette année avec 54 enfants à la maternelle et 82 en primaire.

Anny DESSOY

Civisme et vitesse

L'aménagement sécuritaire du village est commencé depuis un an. Cet aménagement prévoit des zones où la vitesse des véhicules est réduite afin de permettre aux piétons de se déplacer en toute sécurité. Ce sont des zones de rencontre, " ZONE 20 ", où le piéton est prioritaire.

Dans l'ensemble du village, il est demandé aux conducteurs un peu de civisme, c'est-à-dire de **respecter la vitesse**, en fait, d'appliquer le code de la route.

Un conducteur doit contrôler sa vitesse quelle que soit la rue. Ce respect du code évitera bon nombre de problèmes, par exemple, d'écraser des chats !

Dans toutes les rues, des piétons, des enfants plus particulièrement, peuvent surgir à tout moment.

Pensez-y toujours.

La MAIRIE

Ne tombez pas dans le panneau ! (doc-fiction)

Eléonore avait le sens de l'orientation.

D'ailleurs elle ne *le* perdait jamais...

Mais là, elle ne comprenait plus rien. Elle avait bien ri quand on lui avait raconté qu'un livreur avait tourné toute une après-midi dans le village avant de trouver la sortie ! C'était du Raymond Devos.

Maintenant elle ne riait plus.

Déjà pour rejoindre Les Mesneux, elle avait dû suivre une déviation ; une route coupée, paraît-il.



Et là, une rue barrée à l'entrée du village, une deuxième sur la place ; et cette fois, pas la moindre indication.

Elle s'était donc fiée à son instinct pour se diriger.

Pas de chance : une impasse ! ...

Heureusement, elle devait se rendre ensuite dans le village voisin.

La journée se terminerait bien, elle en était sûre.

Car tous les chemins mènent à Ormes.



GL



Des nouvelles de la CLEF



Les réalisations de la CLEF dans la rue de Villedommange



La Commission de fleurissement a besoin de bénévoles pour augmenter son équipe. Si vous avez un peu de temps, n'hésitez pas, **contactez l'équipe !**

Un habitant, une passion

Décidément, notre village est plein de talents cachés !

C'est avec grand étonnement que nous avons découvert Jacques BAUDOU. Un parcours surprenant le conduit d'études purement scientifiques (Doctorat de troisième cycle de biologie cellulaire) au CAPASE (Certificat d'aptitude à l'animation socio-éducative); puis ils'immisce dans le monde littéraire.

Il devient un des meilleurs spécialistes en France « des mauvais genres ». Pendant huit années il animera le festival du roman et du film policiers à Reims dont il est le créateur. Puis vont arriver les rencontres européennes puis internationales de télévision dont il assurera le secrétariat général. C'est donc tout naturellement que Jacques BAUDOU est devenu chargé de mission à la direction de la culture de la ville de Reims sur le livre, l'audiovisuel et le multimédia.

Tout cela n'est que la face rémoise de son activité. Infatigable, il publie, seul ou en collaboration, des études, des préfaces, des articles ou des anthologies sur le roman policier (le Guide totem du polar chez Larousse). Il ne faut pas oublier les nombreux ouvrages sur la télévision, la radio et le roman policier, volumes omnibus chez divers éditeurs (Le Masque, Presses de la cité, Denoël). Et les « que sais-je » ? Qui n'a pas tenu ce petit bouquin une fois dans sa vie ? Eh bien Jacques BAUDOU nous y explique avec compétences et clarté, les rouages de la science fiction et de la « FANTASY ». Pendant vingt ans il défend sa passion des littératures d'imaginaire en qualité de critique littéraire au Monde.

Une passion partagée est toujours gratifiante. C'est pourquoi il aime écrire avec ses enfants et pour ses petits enfants. Il a d'ailleurs aussi créé une collection POLAR jeunesse aux éditions MANGO.

Un petit scoop : sachez que le dix octobre, sortira la suite de « l'encyclopédie de la FANTASY », livre sélectionné par la FNAC.

AMC et CM



Calendrier des offices religieux

Messes du samedi soir à 18h :

Samedi 1 ^{er} octobre	Bezannes	Samedi 19 novembre	Ormes
Samedi 8 octobre	Les Mesneux	Samedi 3 décembre	Bezannes
Samedi 15 octobre	Ormes	Samedi 10 décembre	Les Mesneux
Samedi 5 novembre	Bezannes	Samedi 17 décembre	Ormes
Samedi 12 novembre	Les Mesneux		

Messes tous les dimanches à 11h à Tinquaux

Surveillance aérienne par hélicoptère



L'entreprise BOURGOGNE HELICOPTERES nous informe qu'elle va effectuer, pour le compte d'ERDF TST Reims, une surveillance aérienne de lignes HTA.

Cette opération aura lieu entre le **3 et le 31 octobre 2011**.

Les vols de surveillance sont des vols rasants; l'appareil, de couleur grise, est immatriculé F.GSIC.

La Mairie

Place de la Mairie

TELEPHONE :
03 26 36 55 98

TELECOPIE :
03 26 50 20 90

Réception du public :
Lundi - jeudi : 14 - 18h30
Mardi - mercredi : 14 - 17h30

Agence Postale :

Place de la Mairie
03 26 82 89 53

Nous sommes sur le web
<http://www.lesmesneux.fr>

Autres adresses utiles :
www.sycomore51.fr

www.cc-champagne-vesle.fr

Crottes de chiens

Je l'ai vu, oui je l'ai vu, et vous ?

Une belle journée s'annonce... alors après la grisaille des derniers jours, je décide de faire mes carreaux... De l'endroit où je me trouve j'ai une vue plongeante sur la rue, et je suis distraite dans ma tâche par les allées et venues des engins de travaux, des passants, des joggers, des mamans avec leur poussette et des enfants à vélo et trottinette se rendant au parc...

Soudain, j'aperçois une dame tenant son chien en laisse, qui s'arrête à quelques mètres de chez moi sur la route un peu à l'écart pour éviter les voitures. Je frotte mon carreau avec distraction car j'ai les yeux rivés sur l'animal en train de faire ses besoins à quelques pas de mon entrée ! La colère monte... j'observe... je prépare ma remarque... je descends de mon tabouret prête à réprimander cette attitude peu civique... mais au moment où j'allais intervenir je vois la dame fouiller dans sa poche et sortir un sac avec lequel, précautionneusement, elle ramasse les déjections de son chien... Je n'y crois pas ! J'écarquille les yeux d'étonnement.

J'ai une immense envie de crier très fort : « merci madame ». Mais s'éloignant très vite, elle ne me laisse pas le temps de le faire.

Alors en moi-même, je me réjouis pour la commune qui demande aux propriétaires de chiens de le faire, pour les trottoirs que les enfants et les mamans pourront emprunter sans faire de slalom entre les crottes, pour cette dame qui tient son chien en laisse, contrairement à tous les gens qui laissent errer leur animal dans le village, pour ces personnes à mobilité réduite qui pourront circuler... bref je me réjouis pour la propreté de nos rues.

Oui je l'ai vu... et je suis rassurée : l'esprit civique et le respect d'autrui existent encore... pourvu que ce soit contagieux ! C'est si simple !

K.-V. Canem

Présidente de L'Association pour
le Contrôle des Rejets Organiques sur les Trottoirs

Événements

Le Comité des fêtes organise une soirée théâtre le samedi 8 octobre à la salle des fêtes à 20h30.
Entrée 7 €, gratuit pour les moins de 14 ans.
Billetterie sur place.

Le 23 octobre : 2ème marche rose pour le dépistage du cancer du sein.
Départs libres à partir de 9h, aux "Faux de Verzy".

Repas des anciens : 6 novembre (organisé par le Comité des fêtes).

Cérémonie du 11 novembre : rendez-vous au monument aux morts à 11h30. La cérémonie sera suivie par un vin d'honneur.

Noël des enfants : 11 décembre (organisé par le Comité des fêtes).

Espace de Noël : en fin d'année.

St Sylvestre : le réveillon est organisé par le Comité des fêtes.

Etat civil

Décès :

Claude HUART, le 31 août 2011.

Yvonne BROCHARD, née DUCHENE, le 13 septembre 2011.

